

Paris, le 28 mai 2009

Position de la CPU sur les procédures d'admission des étudiants chinois dans les universités françaises

La Commission des Relations Internationales et Européennes réunie le 27 mai 2009 a étudié les procédures d'admission des étudiants chinois en vigueur dans les universités françaises. Afin de se prémunir contre un certain nombre de dérives en cours et de préserver l'attractivité de la France comme destination d'études à l'étranger pour les étudiants chinois, la CORIE a voté à l'unanimité la mise en place de nouvelles modalités d'admission des étudiants chinois.

Dans un courrier daté du 27 avril 2009, l'Ambassade de France en Chine a effectivement appelé l'attention de la CPU sur la révision nécessaire des procédures d'admission des étudiants chinois dans les universités françaises : « les préinscriptions en spécialités dans les universités françaises sont malheureusement trop souvent conditionnées à l'accord d'une commission pédagogique qui ne se réunit qu'au terme de la période de préparation que doit suivre l'étudiant dans un centre FLE (85% du flux total), soit souvent plus d'un an après l'arrivée de celui-ci en France ».

La CPU recommande aux universités de favoriser la mobilité sous convention interuniversitaire plutôt que la mobilité individuelle des étudiants. Les partenariats avec des établissements chinois doivent donc être une priorité de manière à offrir de meilleures conditions de réussite aux étudiants en France. Les procédures d'audition des candidats chinois sur place, déjà effectuées par plusieurs universités françaises, apportent dans ce cadre une garantie supplémentaire tant pour l'étudiant que pour l'établissement d'accueil. La CPU encourage les universités à généraliser, dans la mesure du possible, ces entretiens.

Dans tous les cas, la CPU recommande fortement aux universités de procéder à une inscription à une formation diplômante incluant si nécessaire une année préparatoire linguistique et culturelle, afin d'éviter toute ambiguïté vis-à-vis des candidats à l'entrée sur le territoire.